

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

COMMUNE DE VENTEROL

Séance du 11 juillet 2019

Membres en exercice :
11

Date de la convocation: 04/07/2019

L'an deux mille dix-neuf et le onze juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur José SARLIN

Présents : 11

Présents : José SARLIN, Hervé BORRELLY, Richard UBAUD, Annabelle TAIX, Jean-Paul BOUFFIER, Yannick BOYER, Michel GENEVRIER, Emmanuel GHIOTTI, Jean-Claude GILLON, Guy ALBRAND, Michel PHILIP

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Représentés:

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Annabelle TAIX

Objet: Renouvellement convention remboursement salaire du remplaçant du chauffeur du car pour l'année 2019/2020. - DE_2019_042

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'une convention a été signée avec la commune de Piégut pour le remboursement du salaire + charges du remplaçant du chauffeur du car scolaire en cas d'absence de ce dernier, cette dernière est renouvelable par tacite reconduction chaque année scolaire.

Il propose de renouveler cette convention pour l'année 2019/2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité DECIDE :

- De renouveler la convention permettant le remboursement du salaire + charges de du remplaçant du chauffeur du car scolaire pour l'année scolaire 2019/2020.
- Que le remboursement sera demandé en juillet 2020.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme

Les jour, mois et an susdits

Le Maire

José SARLIN

RF
Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE PROVEN
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 12/07/2019
004-210402343-20190711-DE_2019_042-DE

